JOURNÉE RÉGIONALE DREETS – CREAI

L'IMPACT DES ÉVOLUTIONS DE LA PROTECTION JURIDIQUE SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES MAJEURS PROTÉGÉS



10 NOVEMBRE 2026

ATHÉNÉE MUNICIPAL · BORDEAUX

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
De l'économie, de l'emploi
Du travail et des solidarités (DREETS)

CREAI NOUVELLE-AQUITAINE
Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité



L'évolution du dispositif de formation des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs : constats, enjeux et perspectives pour la Protection Judiciaire des Majeurs

Isabelle MINOT

POLARIS-Formation (Limoges)

L’impact des évolutions de la protection juridique sur l’accompagnement des majeurs protégés
- DREETS / CREAIL NA – 10 novembre 2026

Comment la mise en place de la licence professionnelle « Mandataire judiciaire pour la protection des majeurs » transforme-t-elle l’accompagnement des majeurs protégés ?

Isabelle MINOT
Polaris FORMATION

Du CNC MJPM mention MJPM à la LP

Polaris Formation, un EFTS engagé dans **la formation des acteurs de la « Protection des personnes des personnes »**, **en partenariat** avec l'Université de Limoges **(IAE)**

- **2010** : déploiement des formations préparant aux « 3 CNC »
- **2010 – 2025** : 18 sessions de formation CNC MJPM mention MJPM

  9 sessions CNC DPF (+ 2026 en cours) et 5 sessions MJPM mention MAJ
- **Septembre 2025 :** ouverture de la **LP mention "Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs"**

L’impact des évolutions de la protection juridique sur l’accompagnement des majeurs protégés
- DREETS / CREAIL NA – 10 novembre 2026

L'évolution du dispositif de formation des MJPM :

constats, enjeux et perspectives pour la PJM

2009 – 2025

du **CNC MJPM mention MJPM**

au

DN LP mention “Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs”

Près de 20 ans d'évolutions « marquantes » pour la PJM ...
…. et qui fondent et sous tendent l'accompagnement PP

- **1/ Le MJPM :**

  de l'émergence d'une nouvelle « professionnalité » à l'évolution des modalités d'exercice des fonctions de MJPM

- **2/ La personne protégée :**

  de la visée « de l'autonomie de la personne majeure protégée accompagnée » à celle de « l'autodétermination du citoyen *en* mesure de protection »»

- **3/ Le « métier » (et les organisations) :**

  d'un titre inscrit dans un parcours de formation continue à une nouvelle forme universitaire de professionnalisation

1/ Le MJPM

de l’émergence d’une nouvelle « professionnalité »

à l’évolution des modalités d’exercice des fonctions de MJPM

2007 : « Professionnaliser les intervenants extérieurs à la famille qui exercent la protection juridique »

- **Evolution : obligation de formation** consécutive à la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs

⬇

3 axes :

- Recentrer la protection juridique sur les personnes atteintes d'une réelle altération de leurs facultés
- Renforcer et mieux définir les droits et la protection de ces personnes
- **Professionnaliser les intervenants extérieurs à la famille qui exercent la protection juridique**

CNC MJPM mention MJPM

Arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la format° complémentaire préparant aux CNC de MJPM et de DPF

- **une formation** (& un titre) **pour** ***« professionnaliser »*** **les tuteurs, curateurs → MJPM**

« encadrer et unifier l'accès à l'activité par un acte certifiant une formation »

Rapport de la mission interministérielle 2018 Anne Caron Déglise

un référentiel de formation « centré » sur les axes la réforme

300h de formation théorique et 350h de formation pratique (si expérience < 6 mois / exercice des fonctions de MJPM)

- **DF 1 JURIDIQUE 84 h :**

M 1.1. Droits et procédures : 48h & M 1.2. Le champ médico-social : 36h

- **DF 2 GESTION 78 h** :

M2.1. Gestion administrative et budgétaire : 48h & M2.2. Gestion fiscale et patrimoniale : 30h

- **DF 3 PROTECTION DE LA PERSONNE 72 h** :

M 3.1. Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance : 24h & M 3.2. Relation, intervention et aide à la personne : 48h

- **DF 4 LE MJPM 66 h** :

– M 4.1. Les contours de l'intervention et ses limites : 18h ; M 4.2. Relation avec le Juge et l'autorité judiciaire : 12h ; M 4.3. Déontologie et analyse des pratiques : 36h

Émergence d'un « nouvelle » profession, d'une nouvelle professionnalité

- **Processus de professionnalisation** : une reconnaissance sociale accordée à un groupe (Dussuet et Flahault, 2010), selon plusieurs dimensions, construction d'une
- **professionnalité**
  - ↪ *« la capacité à mettre en œuvre une expertise complexe encadrée par un système de références normatives sinon axiologiques »* (Braem et Aballéa, 2002)
  - ↪constitue le cœur du concept sociologique de profession caractérisé par :
    - un champ d'intervention légitime
    - un système d'expertise spécifique
    - un cadre axiologique
    - un cadre légal d'exercice
    - un dispositif d'accès à l'activité contrôlé (formation et certification).

Émergence d’un « nouvelle » profession, d’une nouvelle professionnalité

L’expertise professionnelle appréhendée comme *capacité à dire et appliquer les règles de l’art à une situation concrète* s’exprime généralement en 3 dimensions :

- **1/ une dimension technique,** essentielle qui repose sur la **maîtrise de savoirs théoriques** de nature généralement **pluridisciplinaire** et de **savoirs pratiques** (connaissance de procédures, savoir-faire empiriques)
- **2/ une dimension sociale** qui rend compte de la **capacité à agir dans un environnement professionnel** et suppose **la maîtrise d’un système de relations organisationnelles, institutionnelles** avec **l’ensemble des acteurs du champ professionnel** (clients, usagers, partenaires, donneurs d’ordre…)

1/ Le MJPM

L'expertise professionnelle appréhendée comme *capacité à dire et appliquer les règles de l'art à une situation concrète* s'exprime généralement en 3 dimensions :

- **3/ une dimension gestionnaire** qui renvoie à la capacité de **maîtriser l'économie générale de son activité** dans le cadre d'une **organisation donnée** (gestion du temps, des ressources, des contraintes…).
- **le cadre axiologique** définit le **système hiérarchisé de valeurs et de normes** (morales, éthiques, déontologiques) qui **encadre la mise en œuvre de l'expertise** dans l'exercice professionnel au quotidien.

Émergence d’un « nouvelle » profession, d’une nouvelle « professionnalité » ?

La loi du 5 mars 2007, en accordant à l’ensemble des opérateurs tutélaires le nouveau statut de « mandataire judiciaire à protection des majeurs » a-t-elle contribué à **modifier le système professionnel de ces agents ?**

A-t-elle favorisé l’émergence **d’une nouvelle professionnalité dans ce secteur d’activité ?**

Effets de la réforme sur l'exercice professionnel des MJPM

- **Des modifications impactant de fait la professionnalité**
  - Elle a **unifié** cet exercice à travers un statut qui recouvre les 3 types d'opérateurs tutélaires
  - Elle a ensuite intégré la protection des majeurs au champ de l'action sociale et médico-sociale entraînant par là-même un certain nombre **d'obligations en matière de respect des droits des usagers.**
  - Elle a recentré le cadre juridique des mesures de protection sur **la protection des personnes**

    ↪ **ces 3 modifications ont nécessairement eu des conséquence sur le système d'expertise et le cadre axiologique des mandataires judiciaires en d'autres termes sur leur professionnalité.**

    ↪Étude initiée et présentée par Marcel Groche à l'occasion des 1ères Assises de la Tutelle en Limousin, 2 journées d'études 6 et 7 Juin 2013 - ***La protection des majeurs depuis la réforme de 2007 : Rupture ou Continuité ? -*** *Journée régionales organisées par la Faculté de Droits et des Sciences économiques de Limoges en partenariat avec IRFE, l'IESF et l'IAE – Responsable scientifique : Sandra Leroux (IAE)*

Le développement du métier, la nécessaire adaptation aux évolutions du contexte

- **De « nouveaux » opérateurs professionnels** (MJPMI)**, de « nouveaux profils »** (reconversion professionnelle, .. .)
- **De nouveaux parcours professionnels** favorisés par le décloisonnement des modes d'exercice
- **De nouveaux modes d'organisation :** au sein des institutions, cabinet, installation « en binôme », de nouveaux postes (assistantes MJPM, …)
- **De nouveaux « acteurs » :** assistants MJPM, nouvelles expertises : avocats, juristes, professionnels du soin, TISF, (complexification des situations), subrogé tuteur, « co-tuteur » co-curateur » division de mesure, ...
- **Un nouveau cadre réglementaire :** loi 2002-2 (projet de service, évaluation, …)

2/ La personne protégée :

De la visée de « **l’autonomie** » de la personne majeure protégée

accompagnée à celle de « **l’autodétermination** »

du « citoyen *en* mesure de protection »

De la reconnaissance (explicite dans le droit positif 2007) à l'effectivité des droits fondamentaux de la personne protégée

- **Instaurer et assurer la mesure de protection dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne**
- **Finalité :** l'intérêt de la personne protégée & favoriser, dans la mesure du possible son autonomie

⬇

Changement de paradigme (« activité tutélaire » → PJM)

⬇

redéfinition de la place de chacun = nouvelle approche, de nouvelles pratiques, …

⬇

Posture et positionnement professionnels du MJPM :
le cœur de métier

(axe transversal, « fil rouge » de la formation)

Participation de la personne protégée

- **Le respect des droits, la visée de l'autonomie, participation de la personne protégée « actrice de sa mesure »**

  - **Dimension individuelle** : sa place dans l'exercice de la mesure : recherche du **consentement éclairé**, droits et libertés *(choix du lieu de vie, des relations personnelles, …droit à l'information, …)*

  - **Dimension collective** : sa place dans les organisations : du secteur médico-social *[les services MJPM et autres ESSM]*, du secteur sanitaire, mais aussi dans les EFTS

  - **Dimension sociale (sociétale)** : inclusion, droit commun, ...

↪Une évolution « progressive » dans la « redéfinition » de la place de chacun »

(RBPP Anesm avril 2012 : ***Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique***)

Des évolutions dans la « mise en œuvre » des droits fondamentaux (à intégrer dans l'accompagnement)

- **Le droit de désigner une personne de confiance**
  - (2016) Devoir d'information; (2024) harmonisation entre les dispositifs sanitaire et social, médico-social
- **Les droits fondamentaux de la personne protégée confortés** (loi du 23 mars 2019 de prog° 2018-2022 et de réforme pour la justice)
  - Evolution des conditions de mariage, PACS, .., droit de vote, …
  - Construction d'un accompagnement des personnes les + vulnérables dans une logique de parcours individualisé.
- **Accès au « droit commun » réaffirmé** (loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie)

« La mission d'accompagnement des MJPM s'exerce sans préjudice de l'accompagnement social auquel la personne protégée peut avoir droit »

Des évolutions à intégrer dans l'accompagnement

- **⇨ Mission d'accompagnement du MJPM introduite, précisée dans le CASF**

⬇

= Rôle du MJPM renforcé dans l'information (médiation), dans la veille / l'effectivité de l'accès aux droits auprès de l'ensemble des parties prenantes : la personne protégé, son entourage, les « autres » professionnels, ..

⬇

Renforcer le travail en réseau, en partenariat : une nécessité

RBPP HAS Décembre 2024 : **Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique**

- **Accompagner un citoyen, « en mesure de protection » / évolutions des droits (du citoyen) : droits du patient, …**

Ex : l'Accompagnement de Fin de Vie d'un majeur protégé, loi n° 2026-794 du 18 août 2026 relative au droit à l'aide à mourir, …

Évolutions des formes de vulnérabilités

- **Vulnérabilités multiples conséquences polymorphes**
  - Problématiques santé mentale, TND, Troubles cognitifs…
    - En lien avec l'âge, l'environnement, les parcours de vie, …
  - Cumul des vulnérabilités :
    - Handicap(s) avec troubles associés, ...
    - Addictions, …
  - ...

L’accompagnement à l’épreuve des réalités …

… qui peuvent se révéler être un frein à l’effectivité du

paradigme de l’autodétermination, de l’autonomisation :

- nombre de mesures / MJPM ↗
- « Disponibilité » pour la PP ↘
- ↗ (ou illusion) des procédures : évaluation, ...
- « Écart » entre les attentes – besoins / moyens
- …

↪l’effectivité des droits devient alors « problématique » ….

« une réforme ambitieuse, une mise en œuvre défaillante » - rapport de la Cour des compte 2016 - rapports Défenseur des Droits, ...

L’accompagnement à l’épreuve des réalités …

… nuancées selon les pratiques, les institutions, …

Mais, même si des différences notoires demeurent,

on peut néanmoins craindre une ***tendance lourde***, préjudiciable à la « PJM »

⬇

remise en cause d’un réel accompagnement

⬇

le paradigme de l’autodétermination, de l’autonomisation

réduit à des « slogans »

La formation comme un des « étayages » …

parmi d'autres (ex : groupes de réflexion éthique)

- **1er janvier 2027 : entrée en vigueur d'une « obligation de formation »**

↪MJPM & personnel d'encadrement services MJPM

Loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie) ; Décret n° 2025-874 du 1er septembre 2025 relatif à la durée, au contenu et aux modalités … ; Instruction n° DGCS/SD2A/2026/125 du 1er septembre 2026 relative à la mise en œuvre...

⬇

Garantir :

- **La qualité de l'accompagnement des majeurs protégés ;**
- **L'adaptation des pratiques professionnelles aux évolutions juridiques, sociales et éthiques ;**
- **La consolidation de la professionnalisation du secteur.**

⬇

Bientraitance, professionnalisation, reconnaissance du métier ...

3/ Le « métier » (et les organisations) :

D’un titre inscrit dans un parcours de formation continue

à

un diplôme inscrit dans une nouvelle
« forme universitaire de professionnalisation »

Du CNC MJPM mention MJPM à la LP mention « Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

CNC MJPM mention MJPM	DN LPro MJPM
Cadre réglementaire Arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux CNC de MJPM et de DPF	**Cadre réglementaire** **Arrêté du 6 décembre 2019** portant réforme de la licence professionnelle Pas de maquette pédagogique nationale mais une volonté d'harmonisation à l'échelle nationale (GT Uni/DGCS)
Référentiel de formation : DF → Modules → Compétences visées → programme de formation « maquette pédagogique »	**Référentiel de formation :** **Arrêté du 26 février 2024** fixant les référentiels de formation et d'évaluation relatifs à la mention «activités juridiques mandataire judiciaire à la protection des majeurs » de la licence professionnelle. https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049273843

Du CNC MJPM mention MJPM à la LP mention « Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

- **Un des enjeux de la modernisation et de l'amélioration de la protection juridique des personnes les plus vulnérables :**
  - **Renforcer la formation initiale**
    - réformer les contenus de formation
  - **Clarifier le statut, reconnaître la spécificité du métier**
    - création d'un diplôme de MJPM (sur la nomenclature européenne LMD), Inscription RNCP

Du CNC MJPM mention MJPM à la LP mention « Activités juridiques : mandataire judiciaire à la protection des majeurs »

CNC MJPM mention MJPM	DN LPro MJPM
Titre → RS → échéance enregistrement fiche 31/12/2026	**Diplôme national** de LP MJPM : intitulé DN = nom de domaine et de mention (nomenclature nationale) Arrêté du 22 janvier 2024 modifiant les arrêtés fixant les nomenclatures des mentions des DN de licence, de licence professionnelle et de master → RNCP n°38862 https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38862

Référentiel de formation du DN LP « Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » (extrait)

- **Domaine socle 1 :**
  La protection juridique de la personne vulnérable (35%)

  • Cadre juridique et institutionnel de la protection juridique des majeurs (historique et acteurs),

  • Fondamentaux de la protection de la personne et des biens (mesures de protection juridique, droits de la personne protégée, contours et limites de l'intervention),

  • Obligations légales et réglementaires du mandataire judiciaire à la protection des majeurs (CC & CASF), notamment en matière d'information et d'implication des majeurs protégés dans les décisions qui la concernent,

  • Gestion budgétaire, administrative, fiscale et patrimoniale.

Référentiel de formation du DN LP « Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » (extrait)

- **Domaine socle 2 :**
  La personne protégée (25%)

  - Vulnérabilités et leurs conséquences,
  - Environnement de la personne protégée
    - (proches et professionnels, en particulier contribuant à l'accompagnement en santé, social et médico-social),
  - Intervention du MJPM dans **l'accompagnement de la personne protégée vulnérable.**

Référentiel de formation du DN LP « Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » (extrait)

- **Domaine socle 3 :**
  L'exercice du métier (20%)
  - Modes d'exercice du métier et leurs spécificités,
  - Posture professionnelle, organisation et gestion du temps,
  - Relations avec le juge et les autorités judiciaires et administratives,
  - Éthique et analyse de la pratique.

Référentiel de formation du DN LP « Activités juridiques : Mandataire judiciaire à la protection des majeurs » (extrait)

- **Spécificités locales** :

  une part des enseignements peut être dédiés aux spécificités locales, notamment géographiques (zones frontalières, territoires ultramarins…), ou à des initiatives et expérimentations du territoire de formation, ayant un impact sur l'exercice du métier de MJPM. Ces enseignements « locaux » représentent jusqu'à **10%** du temps de formation.

Orientations pédagogiques LP Université (IAE) Limoges / Polaris Formation :
éthique ; psychiatrie & santé mentale (PSSM, pairs aidant Pôle des usagers CHS Esquirol, …), approche transculturelle, citoyenneté & participation des majeurs protégés

CNC & DN L Pro : des cadres différents

CNC MJPM mention MJPM	DN LPro MJPM
Autorisation dispense formation & **délégation** délivrance titre : EFTS ou université	**Accréditation** Université (délivrance de la formation et du diplôme)
Alternance : Stage 350h / 10 semaines consécutives	**Alternance** : apprentissage : 1 607h total dont 450h de formation 1157h pratique + CP à intégrer dans le planning (réglementation apprentissage) ; Hors contrat de travail : ± 14 et 16 semaines (réglementation L Pro)

CNC & DN L Pro : des cadres différents

CNC MJPM mention MJPM	DN LPro MJPM
Cours : 300h Dispenses & allègements possibles certains modules	**Cours :** 402 à 450h (± 16 à 19 semaines) Pas de dispense fiche RNCP ; principes annoncés : possibilité VAE, VAP si 120 ECTS validés
Statut apprenant : étudiant, stagiaire de la FP	Contrat de professionnalisation ; contrat d'apprentissage ; statut étudiant ; stagiaire de la FP
Pas de validation partielle	Accès à la certification / VAE
Accès à la formation : condition d'âge, de diplôme et d'expérience	**Accès à la formation** : condition d'âge **+** candidats formations juridiques, sociales et de gestion ayant validé 120 ECTS

Un changement de paradigme … qui nécessite des moyens

- **Un parcours de formation ouvert à l'alternance**
- **De la formation des « délégués en poste » à l'accueil « d'alternants »**

⬇

De nouvelles possibilités & des acteurs *(PJM)* **mobilisés et engagés dans la formation des MJPM** …

➥**Mais aussi des obstacles :**

■ **Volume de formation « théorique » & rythme de l'alternance** : obstacles potentiels à la formation des salariés en poste *(incompatibilité sans « réelle » suppléance avec l'exercice poste de délégué)* voire à l'accueil d'alternants

➥**pistes** ≒ Remaniement du calendrier de l'alternance ≒ Réflexion / parcours / 2 années

■ **Des moyens financiers insuffisants pour l'accueil d'alternants**

↓ aides à l'apprentissage, & contrat prof° ; contexte budgétaire PJM défavorable ; ..

De nouvelles perspectives ? opportunités ? Défis ?

- **Un cadre favorable à une participation directe des professionnels opérateurs directs ou indirects de la PJM**
  - **au moins 25 % du volume de formation** = enseignants associés ou des chargés d'enseignements exerçant leur activité professionnelle principale dans un secteur correspondant à la licence professionnelle
  - Instances pédagogiques
  - Jury
  - Projets tutorés

Orientations pédagogiques LP Université (IAE) Limoges / Polaris Formation :

- **Professionnalisation** → diversité des statuts des intervenants & « privilégier » l'expertise des professionnels
  - **32,44 %** : Université (IAE)
  - **18,44 %** : Polaris Formation ;
  - **44,44 % :** Professionnels = réseau et partenariat développées avec les acteurs de la PJM et autres acteurs (CNC MJPM mention MJPM, ...)

- **Diversification du « profil » des apprenants**
  - Diversité + d'âge, statut (formation initiale), de parcours de formation, évolution des « profils habituels » ? dans quelle proportion ?

De nouvelles perspectives ? opportunités ? Défis ?

- **Une « nouvelle forme » universitaire de professionnalisation**
  - **une nouvelle configuration : Point de vigilance / logique de métier**.
    - Des « disparités » entre les universités
    - MJPM ne peut relever uniquement d'une formation « académique » : **les savoirs expérientiels sont déterminants**
      - ➥La question de l'identité professionnelle des MJPM ne peut être nourrie que du croisement entre les savoirs expérientiels, les savoirs d'usage des personnes protégées et le travail académique.
      - *LP peut offrir un cadre propice à l'évolution de ce croisement, de cette hybridation, qui peut y prendre une forme différente ...*
  - **un partenariat étroit, une réelle collaboration avec le réseau professionnel sont indispensables**

De nouvelles perspectives ? opportunités ? Défis ?

- **1er janvier 2027 : entrée en vigueur d'une « obligation de formation »**

  ↪MJPM & personnel d'encadrement services MJPM

  - *Loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie)*
  - *Décret n° 2025-874 du 1er septembre 2025 relatif à la durée, au contenu et aux modalités ...*
  - *Instruction n° DGCS/SD2A/2026/125 du 1er septembre 2026 relative à la mise en œuvre...*

⬇

Garantir :

- **La qualité de l'accompagnement des majeurs protégés ;**
- **L'adaptation des pratiques professionnelles aux évolutions juridiques, sociales et éthiques ;**
- **La consolidation de la professionnalisation du secteur.**

⬇

Bientraitance, professionnalisation, reconnaissance du métier ...

Comment la mise en place de la licence professionnelle « Mandataire judiciaire pour la protection des majeurs » transforme-t-elle l’accompagnement des majeurs protégés ?

Quelques éléments, pistes de réponse, …

« présupposés »

Être « mieux armé » car disposer de ressources « supplémentaires » inhérentes au cadre de la LP :

- **Davantage des ressources (formation théorique)**
  - Des contenus de formation « au delà » des évolutions / réforme 2007 = des enseignements + « approfondis », utiles & nécessaires / accompagnement
  - Des contenus « ciblés » / réalités locales, « du terrain » : « coloration » LP

Orientations pédagogiques LP Université (IAE) Limoges / Polaris Formation :

- **Personnes protégées : participation à des séances pédagogiques :** « **Croisement de savoirs (et de regard) sur la PJM »** : « utilité d'une mesure de protection » ; « l'accès à l'argent (son argent » ; présentation groupe d'expression & témoignage, ...

- **Une expérience « de terrain » + longue**
  - Contrat alternance ou durée de stage > à celle du CNC MJPM mention MJPM : opportunité +
  - Possibilité de mieux appréhender l'accompagnement (temporalité + adaptée)

Ressources inhérentes aux choix de l'université / mise en œuvre
(même si maquette pédagogique nationale)

- **Être « mieux armé » car disposer de ressources supplémentaires pertinentes**

  - Profils des **intervenants**, représentation des parties prenantes de la PJM : personnes protégées magistrats, greffiers, psychiatres, professionnels du soin, notaires, gestionnaires de patrimoine, professionnels du champ médico-social, … & des personnes ressources

  - Modalités de préparation, de suivi et **d'exploitation de l'expérience de terrain / apprentissage** & développement des compétences

  - Diversité des **modalités pédagogiques** (travaux collectifs, participation colloques, tables rondes, …), le « contenu » des enseignements, la progression pédagogique (séquences / séances, …), ...

Ressources inhérentes aux choix de l'université / mise en œuvre
(même si maquette pédagogique nationale)

- **Être « moins bien armé » … car disposer de ressources supplémentaires mais ± adaptées, ± ciblées ou insuffisantes au développement des compétences professionnelles visées**

  ■ Contenus trop éloignés du terrain, enseignements essentiellement académiques, ou insuffisamment ciblés ou mis en perspective avec la PJM

  - *Remarque : le parcours de formation antérieur joue un rôle déterminant / appropriation des contenus mais aussi développement des compétences attendues, point de vigilance / la diversification du « profil » des candidats*

    - *Ex : parcours antérieur permettant la maîtrise méthodologie d'intervention / accompagnement ou la connaissance du champ médico-social*

« Contribuer à l'accompagnement des PP, voire l'enrichir »

- **Alternance (ou stage) :**
  participation directe à l'accompagnement des PP
  - *poursuite de l'exercice de la mesure, disponibilité > professionnel exerçant la mesure, opportunité pour étayage supplémentaire nécessaire, …*
- **Les projets tutorés,** une opportunité, une ressource potentielle pour l'accompagnement des PP *:*
  - Indirecte : travaux / acteurs de la PJM
    - *ex : organisation d'un colloque en direction des acteurs de la PJM*
  - Directe : travaux / PP
    - *ex : initier ou contribuer au développement d'actions, de démarches en faveur de la participation, de l'autonomie, de l'exercice de la citoyenneté des PP, ...*

« Contribuer à l'accompagnement des PP, voire l'enrichir »

Projets tutorés LP Université de Limoges / Polaris Formation 2025/2026 :

travaux de groupe / citoyenneté & participation des personnes protégées

= découvrir du milieu tout en étant force de proposition : une démarche de réflexion, de recherche, d'enquête, d'analyse → des préconisations, des propositions, … → des productions, une contribution « concrète », …

A titre d'illustration, travaux et productions :

- **1/** Guide de protection des majeurs : création d'un site ressource;
- **2/** Le droit de vote des majeurs protégés : entre principe et réalité **:** productions de supports d'information élaborées avec le concours / en concertation des PP, (groupes d'expression & professionnels) ;
- **3/** Et si chaque voix comptait ? Analyse des modes d'expressions collectives des majeurs protégés pour une participation plus accessible : contribution à la démarche entreprise au sein de 2 services MPJM : pour l'un en vue de la création d'un groupe d'expression pour le second : développement dynamique du groupe)

Une question vaste et prématurée ...

Évaluer *comment la mise en place de la licence professionnelle «Mandataire judiciaire pour la protection des majeurs» transforme l'accompagnement des majeurs protégés* nécessite d'avoir davantage de recul et d'envisager une méthodologie d'enquête rigoureuse … qui pourrait s'avérer délicate à définir tant les facteurs qui influencent l'accompagnement des personnes protégées sont nombreux …

… mais qui sur le fond demeure essentielle ..

Il n'en demeure pas moins que la formation des professionnels de la PJM est déterminante pour la professionnalité, l'identité professionnelle, pour que la mise en œuvre de l'expertise des MJPM soit encadrée par un système hiérarchisé de valeurs et de normes … [*un savoir et une déontologie, sinon une science et une conscience* (Aballéa – 1992)] ... et que l'accompagnement de chaque personne « en mesure de protection » demeure au centre des préoccupations et du questionnement éthique des acteurs ...

Principales sources et références bibliographiques

- Tourmen, Claire. **« Activité, tâche, poste, métier, profession : quelques pistes de clarification et de réflexion »**. Santé Publique, 2007/hs Vol. 19, 2007. p.15-20. CAIRN.INFO, stm.cairn.info/revue-sante-publique-2007-hs-page-15?lang=fr.
- De Lescure, Emmanuel. **« Métiers et professions »**. Dictionnaire des concepts de la professionnalisation, sous la direction de Anne Jorro, De Boeck Supérieur, 2013. p.189-192. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/dictionnaire-des-concepts-de-la-professionnalisati—9782804188429-page-189?lang=fr
- Osty, Florence. **« Chapitre 4 - Sociologie des professions et des métiers »**. Sociologie du monde du travail, sous la direction de Norbert Alter, Presses Universitaires de France, 2012. p.63-82. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/sociologie-du-monde-du-travail—9782130606413-page-63?lang=fr.
- Lechaux, Patrick. **« Vers une nouvelle forme universitaire de professionnalisation en intervention sociale : quels leviers de professionnalisation pour quelles figures de professionnalité ? »**. Phronesis, 2023/1 Vol. 12, 2023. p.25-44. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-phronesis-2023-1-page-25?lang=fr.
- Aballéa, François. « **Les surintendantes d'usines : un échec de la professionnalisation de la sociologie** ». Vie sociale, 2007/4 N° 4, 2007. p.109-126. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2007-4-page-109?lang=fr.
- BRAEM, Sophie, and François ABALLEA. « **Dynamiques des métiers et des professions de l'intervention sociale** ». Recherche sociale, no. 163, juillet-septembre 2002, pp. 4-15.

Principales sources et références bibliographiques

- Vandentorren, Stéphanie. **« Point sur les interactions entre situation de vulnérabilité et santé mentale ».** Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance - Maladie (JDSAM) 2024/2 N° 40, 2024. p.13-17. CAIRN.INFO, droit.cairn.info/revue-journal-du-droit-de-la-sante-et-de-l-assurance-maladie-2024-2-page-13?lang=fr.
- Rapport - **Protection juridique des majeurs vulnérables** – Défenseur des Droits- Septembre 2016 URL
- Rapport de mission interministérielle - **L'évolution de la protection juridique des personnes Reconnaître, soutenir et protéger les personnes les plus vulnérables** - Anne Caron Déglise. URL
- **Repères pour une réflexion éthique des mandataires judiciaires à la protection des majeurs éthique des mandataires judiciaires à la protection des majeurs** - Élaboré sous l'égide de la DGCS publié en août 2021- URL
- **Majeurs protégés citoyens,** revue Réalités Familiales n°138/139, 2022 - URL
- Aballéa, François. « **Les surintendantes d'usines : un échec de la professionnalisation de la sociologie** ». Vie sociale, 2007/4 N° 4, 2007. p.109-126. CAIRN.INFO, shs.cairn.info/revue-vie-sociale-2007-4-page-109?lang=fr.
- BRAEM, Sophie, and François ABALLEA. « **Dynamiques des métiers et des professions de l'intervention sociale** ». Recherche sociale, no. 163, juillet-septembre 2002, pp. 4-15.